

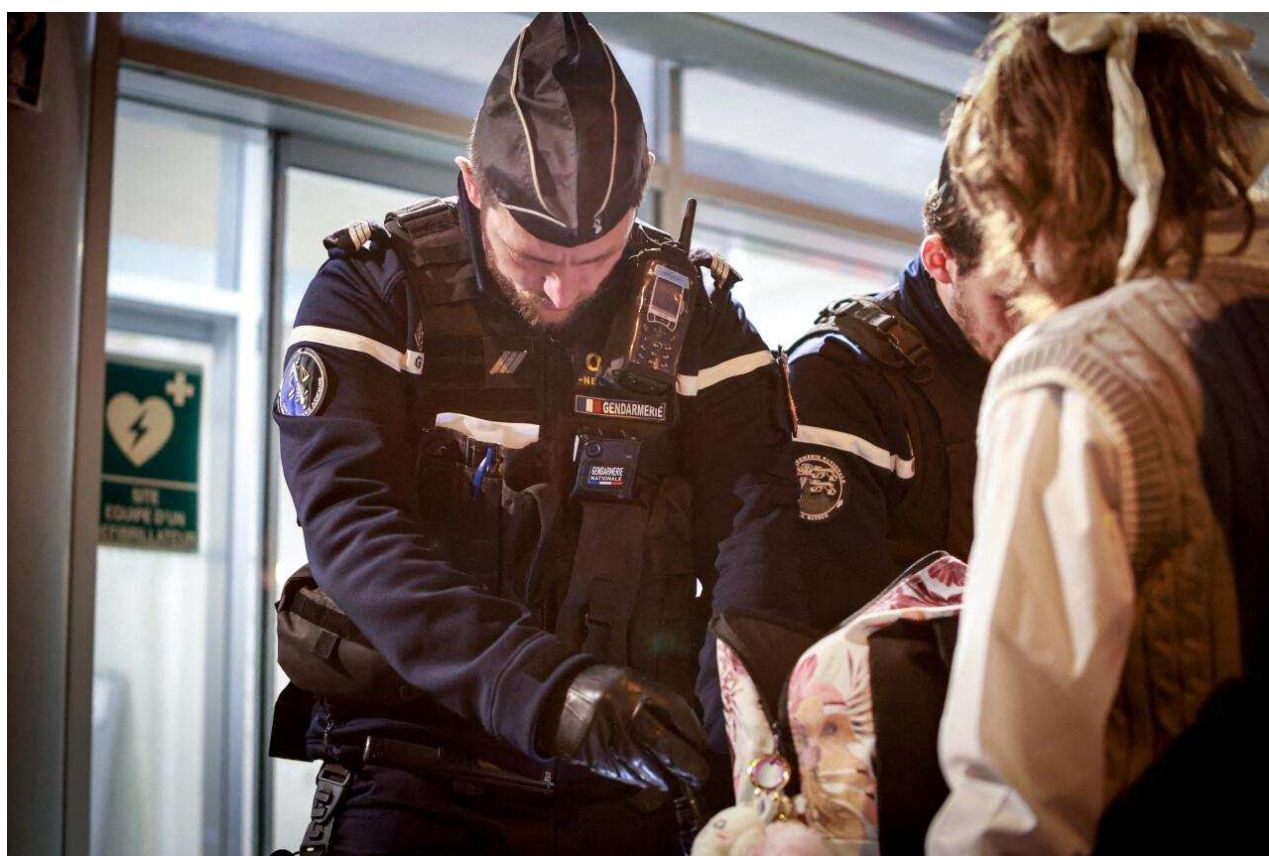
Bayeux

actu.fr du 9 octobre 2025

925 mots

Contrôle surprise au lycée Chartier : la gendarmerie de Bayeux à la recherche d'armes blanches

Un contrôle de sacs a été organisé jeudi 9 octobre 2025 par la gendarmerie de Bayeux, à l'entrée du lycée Chartier. L'objectif : empêcher l'entrée d'armes dans l'établissement.



Un contrôle de sacs a été organisé jeudi 9 octobre 2025 par la gendarmerie de Bayeux, sur réquisition du procureur de la République, à l'entrée du lycée Alain-Chartier. L'objectif : empêcher l'entrée d'armes dans l'enceinte de l'établissement.

La rentrée scolaire 2025 s'est déroulée dans un contexte particulièrement violent en France.

Mercredi 10 septembre, en début d'après-midi, un individu s'est introduit dans le lycée horticole d'Antibes. Il a poignardé deux personnes. Mercredi 24 septembre, une professeure a été blessée au couteau, en pleine classe, par un élève de 14 ans dans un collège du Bas-Rhin.

Après avoir pris la fuite, l'adolescent a été interpellé par la gendarmerie, avant de se poignarder lui-même et de succomber à ses blessures. Des faits qui témoignent d'une banalisation de la violence dans et aux abords des établissements scolaires.

Des dispositifs préventifs

Pour prévenir ce genre de drames, "des contrôles visuels des sacs ont été mis en place depuis un peu plus d'un an par la direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale (DASEN). Ils ont lieu une fois par semaine, de façon aléatoire, à l'entrée de l'établissement", indique Laurent Macrel, nouveau proviseur du lycée Alain-Chartier, à Bayeux (Calvados), en poste depuis six semaines.

À la tête de cet établissement qui accueille près de 600 élèves, il a participé à un contrôle mis en place par la gendarmerie de Bayeux, jeudi 9 octobre 2025, sur réquisition du procureur de la République.

"En lien avec la gendarmerie, c'est une première pour moi. C'est l'occasion de travailler main dans la main avec les forces de l'ordre. Les contrôles visuels que nous pouvons effectuer de notre côté sont très imparfaits puisque nous ne pouvons pas réellement fouiller dans les sacs." C'est pourquoi la gendarmerie de Bayeux est intervenue.

30 minutes de contrôle, un tiers des élèves ciblé

L'opération a débuté à 7 h 30, à l'entrée du lycée Alain-Chartier. S'ils étaient surpris par la présence de trois militaires de la compagnie de gendarmerie de Bayeux, les élèves semblaient rompus à l'exercice, présentant leurs sacs et cartables sans broncher.

Équipés de lampes torches, alors que le jour n'est pas encore levé, le lieutenant Loïc Lichti, commandant la brigade autonome de Bayeux, et deux officiers de police judiciaire inspectent les contenus des sacs. À l'intérieur, ils découvrent tout l'attirail du lycéen, ainsi que de quoi nourrir un régiment !

De son côté, Laurent Macrel effectue des contrôles visuels de sacs lorsque les gendarmes sont déjà occupés. Le contrôle a été levé à 8 h. En trente minutes, le dispositif a permis, en gros, de fouiller un tiers des sacs des élèves arrivés au lycée dans cette fenêtre horaire. Bilan : aucune arme n'est entrée dans l'établissement.

"Nous sommes dans un climat particulier en cette rentrée marquée notamment par l'agression d'une professeure au couteau par un élève qui s'est ensuite lui-même poignardé. Dans ce

contexte, et sous réquisition du procureur de la République, nous avons mis en place un contrôle non systématique des sacs à l'entrée de ce lycée afin de vérifier qu'aucun élève n'entre en possession d'un couteau, dont le port est interdit aux mineurs. Il est par ailleurs interdit de porter un couteau, qui est une arme de catégorie D, au sein d'un établissement public. Il est également interdit de vendre un couteau à un mineur. Dans le cas des majeurs, le port d'un couteau peut cependant avoir un motif légitime, mais il reste difficile à caractériser", explique le lieutenant Lichti.

Le port et l'emport d'armes de catégorie D en dehors du domicile et sans motif légitime constitue une infraction. Pour un majeur, sa sanction peut aller jusqu'à 15 000 euros d'amende et un an de prison. Pour un mineur, le fait d'apporter un couteau dans un établissement scolaire est une infraction dont la sanction peut aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende. Lieutenant Loïc Lichti, commandant la brigade territoriale autonome de la gendarmerie de Bayeux

"Cela permet de sensibiliser les élèves"

Il s'agissait du premier contrôle de ce genre réalisé sur le territoire de la compagnie de gendarmerie de Bayeux (qui correspond à celui de l'arrondissement de Bayeux) depuis le début de la rentrée scolaire 2025. "Mais nous en avons déjà réalisé précédemment, dans les mêmes conditions, et nous n'avons jamais trouvé d'arme dans les sacs fouillés", se réjouit le commandant de la brigade de Bayeux. "Nous agissons vraiment dans un cadre préventif pour la sécurité d'une population composée essentiellement de mineurs. Cela permet de les sensibiliser au fait que la possession d'un couteau est formellement interdite. Il y a par ailleurs un aspect psychologique à prendre en compte."

"Ces violences sont liées à l'impact des réseaux sociaux"

Une dimension confirmée par le chef d'établissement, Laurent Macrel. "Les violences avec armes dans les établissements scolaires sont un phénomène relativement récent, qui remonte à deux ou trois ans", indique le proviseur du lycée Alain-Chartier. "Je suis proviseur (ou proviseur adjoint) depuis 2001, et je n'y ai jamais été confronté en près de 25 ans d'exercice dans des établissements de Caen, Falaise et maintenant Bayeux. Le fait que des actes se produisent maintenant assez régulièrement m'inquiète."

Le proviseur assiste lui aussi à une banalisation de la violence. Il n'a aucun doute : "Ces violences sont liées à l'impact des réseaux sociaux qui démultiplient la force des images et des idées auprès de jeunes qui peuvent être tentés de reproduire ce qu'ils y ont vu."

En dehors des contrôles visuels de sacs, destinés à prévenir l'introduction d'armes dans le ly-

cée, des exercices y sont pratiqués afin de savoir réagir en cas d'intrusion malveillante.

"C'est, là aussi, une des prérogatives des chefs d'établissement. Nous réalisons des exercices grandeur nature. Une partie de l'équipe de direction possède des télécommandes pour déclencher, où qu'ils se trouvent dans le lycée, l'alarme anti-intrusion."